

La CR propose un « compte dédié aux catastrophes naturelles »

© 28/04/2021 | 🧑 DJ • 📰 Terre-net Média

Déplorant les failles du système actuel de gestion des risques, la Coordination rurale propose la création d'un compte dédié aux catastrophes naturelles pour mieux indemniser les agriculteurs victimes d'aléas climatiques de plus en plus importants.

Après l'épisode de gel du début du mois, la refonte du système actuel de gestion des risques en agriculture est au cœur de tous les débats. Pour y contribuer, la Coordination rurale avance sa proposition « pour une meilleure sécurisation des agriculteurs et un recours moins importants aux finances de l'État » : le syndicat souhaite ainsi « **la création d'un compte dédié aux catastrophes naturelles qui pourrait éventuellement dépendre de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)** ».

Lire également >> [Gestion des risques : les pistes de refonte du système assurantiel du rapport Descroaille](#)

”

Pour la [@coordinationrur](#) il faut un compte dédié pour pallier l'impact économique des catastrophes naturelles subies par les agriculteurs qui pourrait dépendre de la Caisse des dépôts et consignations [@BrunoLeMaire](mailto: BrunoLeMaire) <https://t.co/RpdidtLDnq>

— *Coordination Rurale (@coordinationrur) April 28, 2021*

Les fonds y seraient déposés par les agriculteurs au rythme qui leur convient, et seraient **exemptés de charges fiscales et sociales**. « L'épargne ainsi créée pourrait être utilisée pour le développement de l'activité ou en cas de sinistre ou de perte de récoltes. Lors de la transmission de l'exploitation, le fonds pourrait être transmis au successeur », indique la Coordination rurale dans son communiqué. Le syndicat a sollicité un entretien avec Bruno Le Maire pour échanger à ce sujet.

Lire aussi >> [Alerte météo : retour possible du gel jusqu'au 6 mai](#)